

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 519 Subvention d'investissement exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation au cimetière du Père Lachaise d'un monument en hommage aux enfants juifs déportés durant la Seconde Guerre mondiale.

**Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITES,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de solliciter une subvention d'investissement exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire, pour participer à la réalisation d'un monument commémoratif aux 11.450 enfants juifs déportés durant la Seconde Guerre mondiale ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission, et par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter une subvention d'investissement exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire, pour participer à la réalisation d'un monument commémoratif aux 11.450 enfants juifs déportés durant la Seconde Guerre mondiale.

Article 2 : La somme de 15 000 euros sera inscrite en recette au chapitre 13, nature 1321, rubrique 323 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO